

Aux Municipalités des  
62 Communes de la région  
Morges-Aubonne-Cossonay

---

V/Réf :

N/Réf. : DVZ/dbl

Morges, le 2 mai 2016

Mesdames et Messieurs les Syndics,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous avons l'avantage de convoquer le représentant de votre Commune à la prochaine séance du Conseil intercommunal ARASMAC qui aura lieu le :

**jeudi 2 juin 2016 à 19h00**  
**à l'Aula du Collège de Préverenges**  
**1028 Préverenges**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Liste des présences.
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
3. Désignation de deux scrutateurs.
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 (cf. document annexé).
5. Approbation du rapport d'activité 2015 (cf. document annexé).
6. Préavis N° 01/2016 des comptes 2015 ARASMAC (cf. documents annexés).
7. Préavis N° 02/2016 « Création de 12 nouvelles places d'accueil à midi à l'UAPE « Les Pirates à Denges pour août 2016 ». (cf. document annexés)
8. Election d'un membre du Comité de direction de l'ARASMAC lors de la séance du 2 juin 2016, en remplacement de M. J.-D. Allemann.
9. Présentation par Mme Patricia de Meyer, Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), « Les enjeux de l'accueil parascolaire » (art. 63a de la Constitution vaudoise) et LAJE.
10. Communications du Comité de direction ARASMAC (statut ARASMAC).
11. Divers et prochaine séance - 22 septembre 2016 (lieu à déterminer).

Les documents se référant à cet ordre du jour sont également disponibles sur le site internet de l'ARSMAC ([www.arasmac.vd.ch](http://www.arasmac.vd.ch))

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

au nom du Conseil intercommunal ARSMAC  
le président



Jean-Jacques Mercier

la secrétaire



Dominique Bickel

CC aux institutions et personnalités concernées à titre d'information

Annexes : mentionnées